



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Monsieur Nicolas Hulot
Ministre de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Paris, le 18 août 2017

Objet : demande de réexamen de la situation du renard en France

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à attirer votre attention sur la situation du renard (*Vulpes vulpes*) en France. Cette espèce subit une pression inquiétante, injustifiée et inacceptable. Inquiétante car susceptible d'avoir des répercussions économiques et sanitaires négatives. Injustifiée faute d'éléments factuels sur son soi-disant impact sur l'élevage, la santé publique ou les intérêts cynégétiques. Inacceptable compte tenu des exigences croissantes de la société concernant l'attention à la sensibilité des animaux, y compris sauvages.

Selon les données connues (notamment en provenance de l'ONCFS), environ 1 million de renards sont tués chaque année en France : 400.000 par la chasse, 200 à 300.000 par piégeage, et autant sur les routes. Avec une densité de 1 individu au km² (toujours selon l'ONCFS), la quasi-totalité de la population des renards serait donc détruite chaque année. Si l'espèce semble résister, c'est qu'elle est « plastique » et fait preuve d'une résilience sans équivalent, compensant sans doute ces abattages par une augmentation du taux de reproduction. Mais à quel coût pour l'état sanitaire de la population vulpine, et pour quelles conséquences sur les cultures ravagées par les micro-mammifères ou sur la santé publique ?

En effet, l'échinococcose alvéolaire, comme la rage, ne justifie plus ces abattages, comme le rappelle une note de votre ministère du 21 juin 2012. Au contraire, l'acharnement subi par l'espèce tend à étendre la zone d'infection comme cela a été prouvé. Une étude Néerlandaise, publiée en juillet 2017 et dont les conclusions ont été relayées par la presse, démontre le lien entre l'expansion de la maladie de Lyme et la destruction des prédateurs des micro-mammifères. Cette étude récente démontre une nouvelle fois les risques sanitaires liés à une destruction massive du renard telle que celle pratiquée aujourd'hui en France.

Les motifs liés à la prédation sur des élevages avicoles mal protégés ne sont pas non plus recevables, pas plus que la préservation des intérêts cynégétiques qui ne sauraient primer sur le respect de notre patrimoine naturel.

Les pays comme le Luxembourg depuis 3 ans, ou le Canton de Genève depuis 40 ans qui ont mis fin à la destruction des renards n'ont eu qu'à s'en réjouir.

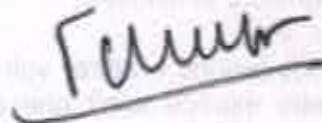
Connaissant votre attachement à la vie sauvage, nous ne comprendrions pas s'agissant du renard que vous reproduisiez les erreurs de vos prédécesseurs en classant le renard « nuisible » dans la plupart des départements français sur la base d'une procédure de déclaration de dégâts dont nous contestons la validité. Il va sans dire que nos associations attaqueraient un tel arrêté ministériel devant les tribunaux compétents.

Nous nous en remettons à vous et vous demandons de bien vouloir nous accorder une audience afin d'évoquer la situation du renard en France. Dans l'attente d'un geste significatif pour cette espèce et d'une prochaine entrevue, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Madline REYNAUD,
Directrice de l'ASPAS
06 79 44 61 17

Allain BOUGRAIN DUBOURG,
Président de la LPO
06 11 15 18 18

François DARLOT,
Président du RAC
06 84 84 51 18



ASPAS
BP 505
26401 CREST Cedex
Tél. 04 75 25 10 00



LPO France
Fonderies Royales - CS 90263
17305 Rochefort CEDEX
Tél. 05.46.82.12.34

AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



RAC
Maison des associations
181 avenue Daumesnil
75012 PARIS